

## **Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques**

**Onzième session**  
**Genève, 30 octobre – 1<sup>er</sup> novembre 2013**

### **RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT**

*adopté par le groupe de travail*

1. Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (ci-après dénommé "groupe de travail") s'est réuni à Genève du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2013.
2. Les parties contractantes ci-après de l'Union de Madrid étaient représentées à la session : Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Inde, Islande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Viet Nam (46).
3. Les États ci-après étaient représentés par des observateurs : Afghanistan, Arabie saoudite, Chili, Indonésie, Iraq, Malaisie, Malawi, Myanmar, Pérou, République dominicaine, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Zimbabwe (13).
4. Le représentant de l'organisation internationale intergouvernementale ci-après a pris part à la session en qualité d'observateur : Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI) (1).
5. Les représentants des organisations internationales non gouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPPI), Association des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), Association internationale pour les marques (INTA), Association japonaise des conseils en brevets (JPAA), Association japonaise pour les marques (JTA), Association romande de propriété intellectuelle (AROPI), Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) (8).

6. La liste des participants figure dans le document MM/LD/WG/11/INF/1 Prov.\*.

#### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION**

7. M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux participants.

#### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS**

8. M. Mikael Francke Ravn (Danemark) a été élu à l'unanimité président du groupe de travail, et Mmes Ma. Corazon Marcial (Philippines) et Mathilde Manitra Soa Raharinony (Madagascar) ont été élues à l'unanimité vice-présidentes.

9. Mme Debbie Roenning a assuré le secrétariat du groupe de travail.

#### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

10. Le groupe de travail a adopté le projet d'ordre du jour (document MM/LD/WG/11/1 Prov. 2) sans modification.

11. Le groupe de travail a pris note de l'adoption par voie électronique du rapport de la dixième session du groupe de travail.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION COMMUN À L'ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES ET AU PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT**

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/LD/WG/11/2.

13. Le groupe de travail a recommandé à l'Assemblée de l'Union de Madrid d'adopter les modifications proposées telles qu'elles ont été amendées par le groupe de travail.

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITION RELATIVE À L'INTRODUCTION DE L'INSCRIPTION DE LA DIVISION OU DE LA FUSION CONCERNANT UN ENREGISTREMENT INTERNATIONAL**

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/LD/WG/11/3.

15. Le groupe de travail a prié le Bureau international d'établir, pour la prochaine session, un document visant à :

- a) proposer un plan détaillé concernant la mise en œuvre, aussi bien dans le cadre d'une approche centralisée que d'une approche décentralisée, de l'introduction de la division et de la fusion concernant un enregistrement international, en indiquant notamment quelle serait l'incidence de cette mise en œuvre sur les parties contractantes du système de Madrid;

---

\* La liste finale des participants sera publiée dans une annexe du rapport de la session.

- b) analyser l'incidence sur les coûts et la charge de travail du Bureau international, ainsi que sur la charge de travail des parties contractantes;
- c) proposer un calendrier pour la mise en œuvre susmentionnée.

Le document susmentionné devrait aussi prendre en considération toutes les précédentes contributions aux délibérations sur cette question, y compris les documents MM/LD/WG/10/6 et MM/LD/WG/9/2.

#### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS CONCERNANT LA CESSATION DES EFFETS, L'ATTAQUE CENTRALE ET LA TRANSFORMATION**

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/LD/WG/11/4.

17. Le groupe de travail a prié le Bureau international d'établir un document qui analyserait tous les aspects du gel de l'application du principe de dépendance, compte tenu des diverses préoccupations soulevées pendant l'examen de cette question, en particulier l'attaque centrale et les demandes internationales déposées de mauvaise foi.

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITION DE GEL DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 14.1) ET 2)A) DE L'ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES**

18. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document MM/LD/WG/11/5.

19. Le groupe de travail a prié le Bureau international d'établir, pour la treizième session du groupe de travail, un document qui, au regard du droit international public, examinerait le cadre juridique régissant le gel, en totalité ou en partie, des traités internationaux et ses éventuelles conséquences. Le document examinerait aussi d'autres options susceptibles de permettre d'aboutir à l'objectif visé dans la proposition figurant dans le document MM/LD/WG/11/5 sans qu'il soit nécessaire de recourir au gel de l'application de l'article 14.1) et 2)a) de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

#### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES**

20. Le groupe de travail a soulevé un certain nombre de questions à examiner au cours de la prochaine et des futures sessions du groupe de travail ou lors de la table ronde, et a prié le Bureau international de réaliser le travail préparatoire nécessaire.

#### **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT**

21. Le groupe de travail a approuvé le résumé présenté par le président faisant l'objet du présent document.

#### **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION**

22. Le président a prononcé la clôture de la session le 1<sup>er</sup> novembre 2013.